



ARRETE DU MAIRE n°2024-03-24-ST

Objet : Arrêté de voirie portant alignement

8. Voirie

Nous, Laurent DEPAGNE, Maire de la Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,

Vu la demande en date du 19/03/2024 par laquelle M. Régis DUPIRE, Géomètre-Expert, domicilié 220 avenue de Reims à Valenciennes (59300), demande l'alignement de la propriété cadastrée section AE n° 534 et 577, sise 23 rue de Feleine, commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59300) ;

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 modifiée, définissant notamment le classement et les caractéristiques des voies communales,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment son article L. 3111-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-7 et L.141-3 ;

Vu l'état des lieux,

ARRETONS

Article 1 - Alignement

L'alignement individuel coïncidant avec la limite de propriété, est fixé par les points A, B, C, D, E figurant sur le plan d'état des lieux ci-joint.

Article 2 - Portée de l'Alignement

Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers. Il ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Article 3 – Durée de Validité

Le présent arrêté est valable tant qu'un nouvel arrêté n'est pas délivré.

Article 4 - Exécution et délai de recours :

Monsieur le Maire de la commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce dernier peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

Fait à Aulnoy-Lez-Valenciennes,
A la date du 25 mars 2024
Le Maire,

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE D'AULNOY LEZ VALENCIENNES

Rue de Feleine
Section AE
Parcelles n°534 et 577
Propriété de l'indivision BLANGENOIS

PLAN CONCOURANT A LA DELIMITATION DE
LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

Systeme de coordonnées Lambert 93 (CCS9).

Echelle : 1/200

Dessinateur : C.K.

Num. plan : A24-060-01

Indice F :

Indice E :

Indice D :

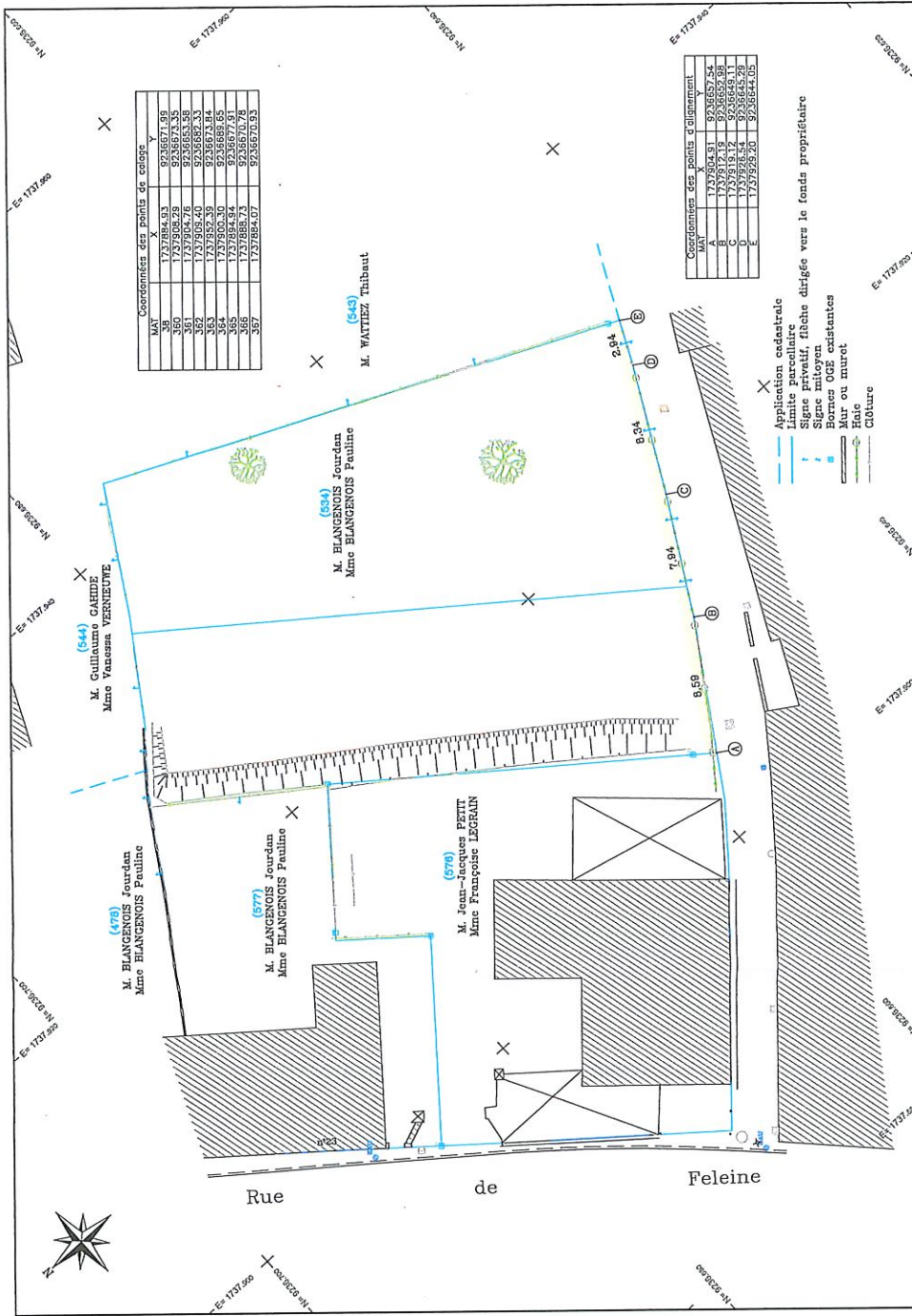
Indice C :

Indice B :

Indice A : Emission Imuble (19/02/2024)

ATI GEO
Géomètres-Experts - Métrologues
VALENCIENNES
220, Avenue de Reims
Tél. : 03.27.19.19.13
Email : contact@atigeo.com

MAUBEUGE
13, route d'Ansoas
Tél. : 03.27.58.11.99
Site Internet : www.atigeo.com



Attention: Réduction du Plan original